



Procès-verbal

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL

le 26 janvier 2026
19 h 30

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie Mad. Albertine Savoie M. Denis Doiron M. Eymard Savoie
ABSENTS	M. Philippe Allain M. Michael Comeau
AUTRES	M. Denis Poirier M. Yvon Godin

1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion à 19h35.

2. Vérification du quorum.

M. le maire s'assure que le quorum est atteint.

3. Personnes ou délégations attendus

Pas de personnes ou délégation présents.

4. Adoption de l'ordre du jour

26-5533

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que l'ordre du jour de la réunion ordinaire du conseil du 26 janvier 2026 soit adopté avec l'ajout du point 9.3, suivis des recommandations de la réunion extraordinaire du comité plénier du 26 janvier 2026.

ADOPTÉ



5. Divulgateion de conflits d'intérêts

Il n'y a pas de conflit d'intérêts de déclarés.

6. Adoption des procès-verbaux des réunions ordinaire ou extraordinaire

6.1 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 29 décembre 2025.

26-5534

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 29 décembre 2025 soit adopté tel que présenté. **ADOPTÉ**

6.2 Procès-verbaux de la réunion extraordinaire du conseil du 15 décembre 2025

26-5535

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 15 décembre 2025, soit adopté tel que présenté. **ADOPTÉ**

7. Suivis des procès-verbaux.

Aucun suivi des procès-verbaux.

8. Correspondances.

26-5536

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que les correspondances suivantes, soit la 2026-01-001, 2026-01-002, 2026-01-003, 2026-01-004, 2026-01-006, 2026-01-007, 2026-01-009 et 2026-01-011 déposées au conseil, soient classées aux archives.

Que la correspondances 2026-01-005, soit traité au point 9.3 de l'ordre du jour.

Que la correspondances 2026-01-008, soit traitée par le directeur général en offrant des produits promotionnels de la municipalité. **ADOPTÉ**



9. Rapport des comités et des responsables de secteur

9.1 Comité plénier:

9.1.1 Discussion du huis clos de la réunion du 01 décembre 2025

26-5537

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que les recommandations, de la réunion du huis clos du 01 décembre 2025 soient adoptées.

ADOPTÉ

9.1.2 Discussion du huis clos de la réunion du 15 décembre 2025

26-5538

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que les recommandations, de la réunion du huis clos du 15 décembre 2025 soient adoptées.

ADOPTÉ

9.2 Directeur général : rapport mensuel du mois de janvier 2026.

Suite au rapport du directeur général, il fut :

26-5539

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le rapport verbal du Directeur général pour le mois de janvier 2026 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ



9.3 Suivis recommandations de la réunion ordinaire du comité plénier du 26 janvier 2026

Que le conseil se positionne sur les recommandations venant de la réunion ordinaire du comité plénier du 26 janvier 2026.

26-5540

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que suite à la recommandation venant de la réunion extraordinaire du comité plénier du 26 janvier 2026, que l'on fasse l'achat d'un camion d'un demi-tonne de Towne Ford au montant d'environ 68 000\$.

ADOPTÉ

26-5541

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que la municipalité procède à la vente du camion Dodge Ram 2010 en publiant l'appel d'offres d'achat dans les prochains Villageois de février et mars ainsi que sur la page Facebook du village.

ADOPTÉ

26-5542

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le conseil contribue la somme de 500.00\$ à l'édition 2026 du Salon du livre de la péninsule acadienne.

ADOPTÉ



10. Arrêté ou politique municipal

10.1 Arrêté 07-2026 - Arrêté de construction de Neguac

26-5543

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que le dépôt de l'arrêté 07-2026- Arrêté de construction de Neguac soit autorisé avec les modifications suggérées par la CSRPA.

ADOPTÉ

26-5544

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que l'on fasse la première lecture par son titre de l'Arrêté 07-2026.

ADOPTÉ

Le greffier adjoint, Denis Poirier, fait la première lecture par son titre de l'arrêté intitulé Arrêté 07-2026 - Arrêté de construction de Neguac

26-5545

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que l'on fasse la deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 07-2026.

ADOPTÉ

Le greffier adjoint, Denis Poirier, fait la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé Arrêté 07-2026 - Arrêté de construction de Neguac



10.2 Arrêté 41-2026 Arrêté concernant les colporteurs et les marchands ambulants

26-5546

Proposé par Mme Albertine Savoie

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le dépôt d'un arrêté intitulé Arrêté 41-2026 Arrêté concernant les colporteurs et les marchands ambulants soit autorisé et que cet arrêté fasse l'objet de la première lecture.

ADOPTÉ

Le greffier adjoint, Denis Poirier, fait la première lecture par son titre de l'arrêté intitulé Arrêté 41-2026 Arrêté concernant les colporteurs et les marchands ambulants

26-5547

Proposé par Mme Albertine Savoie

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que l'on fasse la deuxième lecture par son titre de l'Arrêté 41-2026 Arrêté concernant les colporteurs et les marchands ambulants.

ADOPTÉ

Le greffier adjoint, Denis Poirier, fait la deuxième lecture par son titre de l'arrêté intitulé Arrêté 41-2026 Arrêté concernant les colporteurs et les marchands ambulants.

10.3 Arrêté # 09 - 2026 Taxe hébergement

Étant donné que le conseil a pris conscience des changements apportés et qu'il a déjà entamé la 1^{ère} et 2^e lecture de cet arrêté, le conseil suggère d'attendre que le site web soit opérationnel afin de faciliter le processus alternatif à la lecture complète de la troisième lecture traditionnelle.



11. Affaires reportées

Aucune affaire reportée.

12. Affaires nouvelles

12.1 Résolution du Conseil demandant l'avis du CRP - Activité de ferrailleur au NID 40022246

Une modification au zonage a été demandé pour permettre l'activité de ferrailleur au NID 40022246 sur la rue TréCarré. L'administration recommande de rejeter la demande d'avis à la CRP.

Que le conseil suit la recommandation de rejeter la demande de modification au zonage afin de permettre l'activité de ferrailleur au NID 40022246 sur la rue TréCarré.

26-5548

Proposé par Mad. Albertine Savoie

Appuyé par M. Eymard Savoie

Étant donné que nous voulons concentrer les activités de ferrailleurs dans le parc industriel, il est proposé que la demande d'avis à la CRP soit annulée et que l'administration contacte les promoteurs afin de venir s'installer au parc industriel.

ADOPTÉ

13. Mot du Maire

M. le maire mentionne qu'il a rencontré, certain députés et discuté de la situation du service des ambulances.

M. le maire a aussi rencontré M. Mike Dawson avec M. Eymard Savoie, pour connaître les conditions aux subventions fédérales, pour la construction de logements.

M. le maire en a également profité pour discuter des possibilités de financement de services de santé pour les autochtones.

M. le maire informe le conseil que lui et M. Denis Poirier ont discuté avec le gouvernement fédéral de financement communautaire.



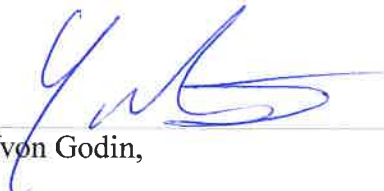
M. le maire donne certains détails des ententes en cours entre diverses municipalités du nord du Nouveau-Brunswick, en lien avec l'Alliance de l'énergie du Nord. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la réunion ordinaire du comité plénier du 9 février 2026.

14. Levée d'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 20h35.

15. Parole au public

Le procès-verbal du 26 janvier 2026 a été révisé et adopté par le conseil municipale le 23 février 2026.


M. Yvon Godin,

Greffier adjoint par intérim


M. Georges R. Savoie,

Maire